

N/REF : 25/09/2025 10H45 C:000502 I:16830
V/REF : 857122
V/Email reçu le Jeudi 25/09/2025 à 10H45

ESPACIL HABITAT
Siege
20 RUE GUY ROPARTZ
35042 RENNES CEDEX

IMMEUBLE : LE TAROT -1576
1, PLACE JEAN ROZE
ZAC DES ORMEAUX
35500 VITRE

Rennes, le

06 Octobre 2025

Référence Marché: Electricité-Lot3 Breti Est
LOCALISATION : PLACE 1 ROZE - LOGT VACANT SOUS PASS
LOGT 0103
MOTIF : CONSUEL ET TRAVAUX NÉCESSAIRE
Donneur d'ordre : Mme V BELLIER

=====

NATURE DE L'INTERVENTION :

Travaux sur l'installation électrique.

INTERVENTION DU 03/10
MISE EN PLACE DU VÉHICULE ET DU MATÉRIEL
CONTROLE APPAREIL GÉNÉRAL DE COMMANDE ET DE PROTECTION
CONSTAT : PRÉSENT ET ACCESSIBLE
CONTROLE DISPOSITIF DIFFÉRENCIEL 30MA
CONSTAT : PRÉSENT
CONTROLE PROTECTION CONTRE LES SURINTENSITÉS
CONSTAT : DISJONCTEURS ADAPTÉS SUR CHAQUE CIRCUIT.
CONTROLE LIAISON ÉQUIPOTENTIELLE DANS LA SALLE DE BAIN
CONSTAT : PRÉSENTE
CONTROLE MATÉRIELS VÉTUSTES OU DANGEREUX
CONSTAT : RAS
CONTROLE CONDUCTEURS NON PROTÉGÉS MÉCANIQUEMENT
CONSTAT : RAS.
CERTIFICATION CONSUEL
FIN DE CHANTIER ET REPLI DE MATÉRIEL

OBSERVATIONS : CL LCOMPTER Email envoyé le 03/10/25 à 16H34 VALERIE.BELLIER@ESPACIL.COM
CL LCOMPTER EMAIL ENVOYÉ LE 03/10/25 A 16:27 MME V BELLIER

DESCRIPTIF TECHNIQUE DE L'ACTIVITE :

Mise en oeuvre d'un véhicule équipé pour Travaux Electriques et Electromécaniques avec matériel spécifique a ce type d'intervention
Reconnaissance du chantier. Installation et mise en place du matériel.
Réalisation de l'intervention, conformément aux regles de l'art.
Vérification et contrôle de la bonne exécution.
Relevé du plan de l'intervention (si nécessaire).
Ce descriptif technique n'est pas contractuel.

Nos fournitures sont affectées d'un coefficient de vente de 1,43 sur le prix d'achat sauf conditions particulieres convenues avec le client.

=====					
Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U. HT		
1,00	2.1-Ff Vérif.famil.consuel Instal.élect.	1	180,63		180,63
	TOTAL H.T.				180,63
	T.V.A. a 10,00%				18,06
	TOTAL T.T.C.En EURO				198,69

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.

Valeur en votre reglement au 30 Novembre 2025

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intéret légal

(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.